

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : OFFICE DE TOURISME DES SABLONS
Utilisateur : comptaoffsablons comptaoffsablons

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_202612
Objet :	Fixation des tarifs de vente des prestations - Commercialisation Groupes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-528828536-20260520-DEL_202612-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-528828536-20260520-DEL_202612-DE-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Délibération) Nom original : signe_DELIB 2026_12_Tarifs.pdf Nom métier : 99_DE-060-528828536-20260520-DEL_202612-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 mai 2026 à 09h18min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 mai 2026 à 09h18min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 mai 2026 à 09h18min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 mai 2026 à 09h18min52s	Reçu par le MI le 2026-05-29

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Établissement Public
Industriel et Commercial
Office de Tourisme
Vexin en Pays de Nacre

**OFFICE DE TOURISME
VEXIN EN PAYS DE NACRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - N°12/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Comité de Direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	26	26

Date de la convocation
Le 11 mai 2026

Objet de la délibération :

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES PRESTATIONS COMMERCIALISATION GROUPES

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai, à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre (60110).

Présents : Mesdames et Messieurs Martine CONTY, Aldjia DAHMOUN, Ophélie DESCHAMPS, Laurent DESMELIERS, Sylvain DUCLAY, Carole GAUTIER, Anne-Sophie GRABOWSKI, Didier JEANTET, Hugues de LEON, Annie LEROY, Thiéry MAILLE, Brice MARTIN, Léopold MEURIER, Lydia OEUVRARD, Maxime PANNIER, Angèle PESSOA, Mounir RHALIMI et Loïc TAILLEBREST (Titulaires) ;

Mesdames et Messieurs Christine CHENOT, Jean-Michel COLSON, Lionel GOUY, Beya KHATAL, Estelle LAPIERRE, Hervé LEFEVRE, Philippe LOGEAY, Édith MARTIN, Serge PELLEGRINELLI, François RÉTHORÉ, Brigitte ROZALSKI et Sylvain TAMBURRO (Suppléants) ;

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christophe BARREAU, Ghislain de BOUTRAY, Daniel CAUCHIES, Sabine DUCARUGE, Yannick JUBEAU, Sylvain LECHATTON, Laurent LEGUIDCOQ et Geoffrey LELEU ;

Soit 26 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Comité de Direction.

Madame Caroline CHAINEAUD-GUDEFIN assure les fonctions de rapporteur de séance.

L'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre s'est fixé de nombreux objectifs de développement touristique sur sa destination et notamment, conformément à l'art. L133-3 du Code du Tourisme, la conception et la commercialisation de produits touristiques.

Vu l'autorisation à commercialiser sous le numéro d'immatriculation des agents de voyages et autres opérateurs prévus à l'art. L 141-3 du Code du Tourisme, N° Atout France IM060200002,

Dans le cadre de la commercialisation et des différents partenariats établis avec les socio-professionnels pour promouvoir et vendre la Destination Vexin en Pays de Nacre auprès d'une clientèle individuelle et de groupes, l'Office de Tourisme propose de commercialiser les prestations énumérées en annexe.

Ces prestations sont vendues dans le cadre de produits forfaitisés incluant un assemblage de différentes prestations ou de produits en prestation « sèche » comprenant une seule prestation.

Les tarifs issus des conventions annuelles établies entre l'Office de Tourisme et ses prestataires sont les éléments constitutifs des devis et contrats présentés aux clients.

Ces prestations pourront être commercialisées par l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre.

Des frais de dossier de 10 € par groupe seront facturés aux clients de l'Office de Tourisme. Ils peuvent être offerts au titre de geste commercial.

L'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre est revendeur de ces prestations de visite, de restauration, d'hébergement et d'animations.

Cette liste est non exhaustive et évoluera en fonction des demandes des clients afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Conformément à la délibération n°2024_07 relative à la « Marge de négociation sur les tarifs » en date du 11 avril 2024, la Directrice a la possibilité de moduler les tarifs fixés par le Comité de direction, quelle que soit la nature des produits concernés, avec une marge de +/- 15%.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,
Le Comité de Direction, à l'unanimité,

AUTORISE la commercialisation de ces prestations par l'Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre qui font l'objet de revente dans des prestations forfaitisées ou des prestations sèches,

APPROUVE les tarifs et les frais de dossiers tels que fixés ci-joints qui pourront être modulés avec une marge de +/- 20% conformément à ce que prévoit la délibération 2024_07 relative à la marge de négociation sur les tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

La Présidente,



Aldjia DAHMOUN

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Tarifs Commercialisation 2026

Activité – Vexin en Pays de Nacre				
Prestataire	Description	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC 2026	Marge
Office de Tourisme Vexin en Pays de Nacre	Visite guidée du Parcours de la Nacre	X	6 €	X

Activité hors territoire				
Prestataire	Description	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC 2026	Marge
Musée de l’Absinthe	Visite guidée et dégustation	11 €	13,20 €	20%
Maison Savary	Visite guidée, Atelier et Dégustation	13 €	15,50 €	≈20%